

EXPRESS

IMMIGRATION

38 clandestins au large des côtes de Oued Eddahab

Trente-huit candidats à l'émigration clandestine originaires de pays subsahariens ont été secourus au large des côtes de la province de Oued Eddahab, après que l'embarcation à bord de laquelle ils se dirigeaient vers les îles Canaries ait rencontré des difficultés. L'opération de secours a été menée par l'équipage d'un chalutier russe au large de la mer au sud des côtes de la ville de Dakhla. Les 38 clandestins, dont deux femmes et un nourrisson, étaient accompagnés par un journaliste travaillant pour une chaîne de télévision allemande. Ils ont été présentés, dimanche, aux services de la Gendarmerie royale pour enquête.

TRAFIC DE DROGUE

Trois Français et un Espagnol appréhendés au port de Tanger

Trois ressortissants français et un espagnol ont été appréhendés, dans la nuit de samedi à dimanche, au port de Tanger en flagrant délit de trafic de drogue à l'échelle internationale. Les quatre prévenus ont été arrêtés au poste frontière du port de Tanger alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer vers Algésiras avec différentes quantités de drogue dissimulées dans leurs véhicules. Tôt le matin de dimanche, la fouille minutieuse d'une voiture a permis la découverte de 16 kg de résine de cannabis placée dans une cache aménagée dans les longerons et le réservoir. Le chauffeur du véhicule et son passager, tous les deux des Français, ont été arrêtés. Les saisies de drogue au poste frontière du port de Tanger se succèdent à une surprenante cadence ces derniers jours.

FORMATION

Pour la consécration de la culture des droits humains

Les participants à la 5e session de la formation des formateurs (université d'été) dans le domaine du "code de la famille et de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation", ont appelé à dynamiser le rôle des médias pour la consécration de la culture des droits de l'homme. Les intervenants à cette session, organisée du 29 août au 1er septembre à Martil par le "Centre des Droits des gens", ont aussi plaidé pour la généralisation des valeurs des droits humains dans les établissements d'enseignement. Ils ont préconisé la promotion de la formation des cadres pédagogiques et administratifs dans le domaine des droits humains avec la participation de la société civile spécialisée dans ce domaine. Cette session a été organisée au profit de 62 personnes : des hommes et des femmes du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, du secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées, des départements de la Justice, de la Santé et de l'Éducation nationale, de la Sécurité nationale et de la Gendarmerie royale.

ASSOCIATION

2 milliards de dirhams pour la promotion des micro-entreprises

La valeur des crédits accordés par l'Association Al Amana pour la promotion des micro-entreprises a dépassé les 2 milliards de dirhams en dix ans d'activité à indiquer, samedi à Casablanca, le Premier ministre, Driss Jettou. Lors d'une rencontre à l'occasion du 10e anniversaire de cette Association, tenue sous le signe : "Al-Amana a dix ans", M. Jettou a qualifié de "positif et impressionnant" le bilan de cette "entreprise citoyenne", qui compte actuellement 2.200 salariés et quelque 430 agences à travers tout le Maroc. Il a tenu également à rappeler que l'inauguration, vendredi à Rabat, du nouveau siège de cette Association est l'aboutissement d'un engagement sans faille et d'un travail de longue haleine, permettant à Al-Amana de prendre pleinement sa place sur la scène publique et financière. Le Premier ministre, accompagné du ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, Abderrahim Harouchi, avait auparavant visité une exposition des produits de plusieurs clients et des stands de partenaires de l'Association Al Amana pour la promotion des micro-entreprises.

EVENEMENT

Forum international des jeunes à Charm El Cheikh

Le forum international des jeunes a ouvert ses travaux, samedi à Charm el-Cheikh sur le thème "Des jeunes pour la paix : la parole aux jeunes", à l'initiative du Mouvement international Suzanne Mubarak, "La femme pour la paix". Plus de 600 jeunes, dont des stars, des leaders politiques et des représentants de la société civile venant de différents pays du monde ont pris part à ce forum. Lors de cette manifestation, dont le coup d'envoi a été donné par Mme Suzanne Mubarak, plusieurs questions ont été débattues : "La compréhension de soi et l'acceptation de l'autre", "Les télécommunications et les technologies de l'information pour la paix", "La promotion des compétences juvéniles", "La violence ou la paix : choix personnel" et "La santé et la paix pour tous".



Environnement
L'élaboration de la politique nationale doit être l'une des priorités dans l'agenda du prochain gouvernement issu des élections législatives du 7 septembre.



RESSOURCES NATURELLES

Le développement durable en panne

Le Maroc s'est engagé à réaliser cette stratégie nationale avant 2005. En 2007, rien n'a été fait !

RACHID TARIK

Certains expliquent ce retard par une législation obsolète et notre incapacité à réglementer des activités

Sur un sujet qui nous tient vraiment à cœur, à savoir le développement durable, l'actuel gouvernement s'apprête à nous quitter sur la pointe des pieds pour ne pas faire trop de bruit. Dans le cadre du Sommet mondial du développement durable réuni en 2002 à Johannesburg, le Maroc s'est engagé à élaborer sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD) avant 2005.

Aujourd'hui, nous sommes en 2007 et rien n'a été réalisé. Certains Etats ont actualisé leur SNDD deux ou trois fois

(France, Belgique, etc.), d'autres sont en retard, mais l'ont élaborée (Tunisie, Syrie, Egypte, Sénégal, etc.).

Pour certains responsables, le Maroc n'a rien à se reprocher à ce niveau. La Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable (SNPEDR), dressée avec la collaboration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), entre juin 1994 et mai 1995, en est la grande preuve.

Seulement celle-ci, rappelons-le, est plutôt "environnementale" que "développement durable".

Les composantes économiques et sociales stipulées par l'Agenda 21 lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 y sont absentes.

Pourquoi donc avons-nous tardé à réaliser notre stratégie alors que nous avons des acquis : rapport du cinquantenaire, étude nationale sur les aires protégées, plan national de reboisement, plan national de lutte contre la désertification, programme national des irrigations, etc.

Certains expliquent ce retard

par une législation obsolète et notre incapacité à réglementer des activités : traitement des déchets toxiques, taxes écologiques, loi sur le littoral, tri des déchets à la source, etc.

Si cela est vrai, comment font les autres pays pour trouver des solutions à leurs difficultés ? Bref, il ne faut pas chercher trop loin pour trouver la vraie réponse.

La principale explication, c'est que les mécanismes de coordination des différents ministères chargés de ce dossier n'ont pas bien fonctionné. Une autre version parle, elle, du manque de solidarité gouvernementale qui fait que des considérations partisanes ont pris le dessus sur les intérêts stratégiques de la nation.

Côté société civile, des associations expliquent que ce retard est dû à la pression des lobbys économiques. "Les intérêts des grands groupes priment sur les préoccupations environnementales."

Dans ce sens, je signale qu'un grand projet touristique réalisé par l'entreprise espagnole FADESA à Saïdia est en train de menacer un site d'intérêt biologique et écologique (SIBE) situé près de l'embouchure de Moulouya à El Hoceïma et qui est protégé par la Conven-

tion sur les zones humides, Ramsar", lance Mohamed El Andalossi, président de l'ONG Azir. Ce programme de développement qui va même participer à l'essor économique de la région du Nord va à contre-courant également de l'engagement du Maroc dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) qui promet, elle, une gestion durable du littoral.

Côté ministère, on répond que les choses sont plus compliquées que cela et que la SNDD est une affaire de tout le monde : ministères, collectivités locales, société civile, entreprise, etc.

D'abord il n'est pas dit que notre ministère est responsable de l'élaboration de cette stratégie, mais il y contribue. Ensuite nous n'avons pas voulu la réaliser dans la précipitation, car les conditions favorables n'étaient pas présentes. Aujourd'hui les choses ont bien changé, et il existe bel et bien une volonté politique pour aller de l'avant.

L'initiative nationale de développement durable (INDH) constitue notamment une base solide pour la réalisation du volet social de cette politique", indique Hassan Badraoui,

directeur des études, de la planification et prospectives au ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

Le Maroc, qui a accumulé du retard pour réaliser sa stratégie, doit lancer le plutôt possible son élaboration et cela doit être l'une des priorités dans l'agenda du prochain gouvernement issu des élections législatives du 7 septembre.

Et si le nouveau chef du gouvernement se saisit du dossier, il est bon de lui rappeler qu'une feuille de route existe déjà : mise en place auprès du Premier ministre d'une Commission interministérielle de développement durable (CIDD), constitué de tous les ministres, la désignation d'un Coordonnateur national au développement durable (CNDD), nommé par le Premier ministre, création d'une Commission technique du développement durable (CTDD) qui regroupe les représentants des ministères, et transformation du Conseil national de l'environnement en un Conseil national de développement durable. Quant à la date de lancement de l'élaboration de la SNDD, elle est prévue pour début 2008 et se fixe un délai de 15 mois pour sa réalisation. □

«La politique de l'eau doit être confiée à une institution indépendante»

INTERVIEW • MEHDI LAHLOU

Réduire les usages agricoles de l'eau à moins de 50 % des disponibilités du pays

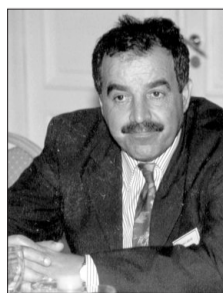
LE MATIN : Vous venez de lancer la Charte pour l'environnement. Pourquoi avez-vous choisi ce moment précis pour prendre une telle initiative ?

MEHDI LAHLOU : C'est un document que nous voulions proposer au sein de l'ACME-Maroc dès la "Fête de l'eau", organisée par notre association le 20 mai dernier. Mais, cela tombe bien finalement qu'une charte d'une telle nature, comportant la référence à tant d'éléments qui engagent notre avenir, puisse également faire partie du débat politique, où à de rares exceptions, il n'est question que d'éléments économiques, sociaux et culturels, lorsque des thèmes comme celui de la survie de la forêt ou le défi de l'eau qu'affronte notre pays sont relégués à de simples questions techniques, sans interférence avec les programmes de la plupart des partis politiques pour les prochaines échéances électorales. Celles-ci, qui devraient permettre au pays de disposer d'une majorité gouvernement-

tale à même d'appliquer un programme pour lequel elle se serait engagée devant le peuple, doivent aussi permettre de reconnaître ceux qui travaillent pour le court terme, dans une approche partisane et souvent même personnelle, et ceux qui optent pour l'intérêt général du pays.

Au Maroc, la question de l'eau devient de plus en plus cruciale. Concrètement que proposez-vous pour éviter la catastrophe qui s'annonce ?

La question de l'eau ne se ramène pas au mode de facturation ou à la délégation au privé de la gestion d'une simple ressource naturelle renouvelable. C'est celle d'une dénergie qui se raréfie par les usages, souvent inconsidérés qui en sont faits, les pollutions qui l'affectent et par l'incohérence des politiques publiques, notamment dans les secteurs agricole et touristique, basés d'une façon vitale sur cette ressource et le fait que dans des régions, et à certaines



Président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau-Maroc.

périodes, il n'existe plus d'eau. Il y a lieu aujourd'hui de réduire - à terme prévisible - les usages agricoles de l'eau à moins de 50% des disponibilités du pays, contre 80% actuellement, tout en limitant les gaspillages liés aux modes d'irrigation souvent obsolètes. Dans le secteur touristique, il faudra parvenir à remplir les piscines des hôtels et à irriguer les dizaines de golfs déjà réalisés ou en projet grâce au

dessalement de l'eau de mer ou au recyclage des eaux usées des villes. Quant à la politique de l'eau, sa préservation et sa répartition entre ses différents utilisateurs, elles doivent être menées par une instance nationale unique, dotée de pouvoirs politiques et de moyens tels qu'elle ne soit au service d'aucun ministère et d'aucun secteur en particulier.

Pour enrichir le débat sur l'élaboration de la stratégie marocaine de développement durable, quelles sont vos suggestions ?

Le développement durable au Maroc, c'est d'abord l'école et sa réforme, notamment à travers des programmes d'ouverture sur le progrès et le futur et non sur le "retour aux sources". En parallèle à l'école, la recherche scientifique doit nous permettre de faire face à nos problèmes et nos besoins pour l'avenir avec le moins de dégâts possibles pour la nature alors que la recherche agronomique doit nous conduire à assurer la sécurité alimentaire du pays en

réduisant les pollutions et le recours à l'eau tout en augmentant les rendements.

Dans le même sens, encourager l'arboriculture traditionnelle de nos campagnes en y réintroduisant oliviers, figuiers et amandiers, en donnant aux paysans les moyens de leur entretien tout en organisant les marchés pour qu'ils en soient les premiers bénéficiaires. Faire de la généralisation des stations d'assainissement solide et

liquide une priorité nationale et engager les sociétés (publiques et privées) à réduire leurs rejets et, en tous les cas, à les prendre en charge.

De même obliger les entreprises minières à réhabiliter les sites où elles opèrent. L'Office chérifien des phosphates (OCP) doit jouer un rôle leader à ce propos en rendant aux cultures et à la forêt les espaces qu'il a exploités. □

Propos recueillis par R.T

Charte de l'environnement

L'Association marocaine pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Maroc), créée en mai 2006 à Rabat, œuvre pour la reconnaissance du droit à l'eau et la promotion de la solidarité Nord-Sud. Cette association a pris la défense des habitants du village Bensmim au Moyen-Atlas lorsqu'ils ont été menacés par un projet de mise en bouteille de l'eau et donc la confiscation de leur source. Pour contrecarrer cette opération, elle a lancé une pétition

de solidarité à travers le monde qui a mis en échec ce projet. Mercredi 29 août, elle a lancé la Charte de l'environnement dans laquelle elle appelle le gouvernement, partis politiques, société civile à s'engager dans la protection de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité du Maroc tout en créant les conditions d'un développement durable.

<http://www.acmeeau.org/ACME-Maroc/>